

DÉCLARATION DE POLITIQUE COMMUNALE

Commune d'Yvoir



Patrick Evrard

Mandature 2018-2024

Introduction

Aujourd'hui, notre société est confrontée à des défis d'une nature et d'un ordre de grandeur jamais rencontrés encore: la mondialisation, la digitalisation, les menaces climatiques et environnementales, la cohésion sociale... Ce ne sont plus les seules solutions du passé qui nous permettront d'y faire face. Nous nous engageons, au travers de notre programme de législature, à rechercher et à mettre en place des initiatives nouvelles durables (supportables financièrement aujourd'hui et demain) qui nous permettent, à la modeste échelle d'Yvoir, de répondre petit à petit à tous ces défis.

Une commune "Citoyen-partenaire"

L'époque où le citoyen ne fait de la politique qu'à l'occasion des élections est révolue. Pour le bien futur de nos collectivités, notre façon de faire de la politique doit changer. Nous faisons le pari de l'intelligence collective et de la participation citoyenne pour garantir la gestion la plus efficace et la plus juste des biens communs au bénéfice de tous et de toutes. Nous nous engageons à rendre la commune plus transparente, à être à l'écoute de la population et à favoriser sa participation réelle et effective à la prise de décisions.

Voici les leviers principaux que nous comptons mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

1. Nous resterons -comme cela a été de tradition à Yvoir- disponibles et accessibles pour tou(te)s les habitant(e)s de la commune sans distinction d'origine, de convictions politiques, philosophiques ou religieuses; plus généralement, nous traiterons chaque citoyen de manière équitable et nous veillerons tout particulièrement à recruter et à gérer le personnel communal sans favoritisme d'aucune sorte et avec professionnalisme.
2. Pour tout projet susceptible d'impacter toute la commune, un village ou un quartier (mais aussi pour les calendriers de travaux d'entretien par exemple), nous informerons les habitant(e)s de manière transparente et compréhensible, les consulterons de manière régulière, prendrons en considération leurs remarques et suggestions et les tiendrons au courant des décisions finalement prises.
3. Plus généralement -et afin notamment de faciliter la mise en pratique du point précédent- nous poursuivons et finaliserons très rapidement la re-dynamisation du bulletin communal, la modernisation du site internet, la création d'une page Facebook officielle de la commune; en parallèle et/ou dans le cadre de ces projets, nous veillerons aussi à la création d'un portail web pour les associations, d'une plate-forme web citoyenne et à la promotion du système Be-alert (en utilisant toutes les fonctionnalités).
4. Nous ouvrirons un espace dans le bulletin communal à disposition de chaque groupe politique du Conseil communal ; cet espace sera proportionnel au poids politique du groupe.
5. Au moins une fois par an nous rendrons compte à l'ensemble de la population (réunion plénière hors du cadre légal et formel du conseil communal) des actions réalisées et présenterons le projet de budget pour l'année suivante.
6. Nous organiserons des séances délocalisées du Conseil communal dans les villages de l'entité et nous veillerons à cette occasion à aborder des thématiques d'intérêt local.

7. Nous renforcerons le rôle des commissions consultatives communales (CCATM, CLDR, Aînés, Sport, ...) , des comités d'accompagnement (Carrières, Sport de Rue, ...) et des comités de quartier afin d'en faire de véritables forums citoyens et/ou des plateformes référentes vis-à-vis du Conseil communal (p.ex. : pour les Aînés, le Sport...); en particulier, dans la perspective du lancement du 2^e PCDR d'Yvoir, nous veillerons, avec la CLDR, à faire du Développement Rural un véritable outil de budget participatif pour toute la commune.

Une commune efficace, connectée, proche et sûre

L'administration communale d'Yvoir, ce sont plus de 100 collaborateurs au service de la population. Nous nous engageons à créer un cadre et des conditions de travail leur permettant de servir au mieux les intérêts de tous les citoyens d'Yvoir.

1. Nous serons attentifs à stabiliser aussi vite que possible l'organigramme de la commune
2. Nous voulons offrir au personnel communal et à la population une Maison communale rénovée, accueillante, accessible, fonctionnelle et peu consommatrice d'énergie; toutes les options en la matière seront soigneusement étudiées et comparées
3. Nous veillerons à réaménager de manière pratique et économique la cafétéria du Maka de façon à en faire une salle de réunion fonctionnelle, notamment pour les séances du Conseil communal
4. Nous voulons rendre les contacts du citoyen avec son administration communale les plus aisés et les plus « fluides » possible (« seamless experience ») :
 - a. Dans le monde physique :
 - i. Une signalétique claire et des accès faciles (y compris pour les PMR)
 - ii. Des locaux fonctionnels et accueillants
 - iii. Des horaires adaptés aux besoins du citoyen
 - b. Dans le monde virtuel :
 - i. Dans le cadre de la modernisation du site internet, création d'un e-guichet performant permettant aux citoyens de résoudre un maximum de problèmes administratifs sans déplacement
 - ii. Dans ce même cadre, création d'un système de « e-signallement » (pour signaler les problèmes de voirie, d'incivilités, etc.)
 - iii. Étudier les possibilités de facture électronique et de paiement électronique pour certains enrôlements de taxe
5. Nous continuerons à veiller à la formation du personnel tant administratif qu'ouvrier de manière à les aider à remplir de manière efficace leurs missions de service public ; cela concerne aussi bien les compétences purement techniques (« savoir-faire ») que les compétences relationnelles (« savoir-être »: techniques de communication positive, de gestion des conflits...)
6. Nous voulons tester la mise en place, dans chaque village, d'une équipe de proximité et de contact: l'agent de quartier, un cantonnier et un mandataire communal de référence pour le village. Cette équipe pourrait aussi s'appuyer sur un représentant du monde scolaire, des ASBL, des clubs locaux et, bien sûr, des comités de quartier....

7. Nous veillerons tout particulièrement à la sobriété énergétique de la commune, à l'amélioration de la performance énergétique de tous les bâtiments communaux et à l'installation de nouvelles sources d'énergies renouvelables
8. Nous veillerons à la sécurité de tou(te)s en soutenant les initiatives visant à créer des liens sociaux forts au sein de chaque rue et de chaque quartier. Nous veillerons également à un cadre suffisant d'agents de quartier actifs sur la commune. Ces approches seront si nécessaire renforcées par des PLP bien encadrés par la police locale.
9. Avec la police locale et la direction financière de la commune, nous poursuivrons et intensifierons la lutte contre les incivilités par une politique rigoureuse en matière de SAC et de suivi de celles-ci (y compris via la formation d'un agent communal constatateur).
10. Compte tenu des tensions constatées au niveau des finances communales et afin de garantir un niveau de service de qualité au profit du plus grand nombre, nous analyserons -notamment dans le cadre de l'élaboration du PST- l'évolution attendue des besoins financiers de la commune et des moyens dont elle dispose. Une réflexion relative à la politique fiscale de la commune sera menée dans ce cadre.

Une commune solidaire de tou(te)s quel que soit le parcours de vie

Chaque âge de la vie présente son lot d'exigences, de bonheurs et de difficultés. La commune se doit d'accompagner chacun(e) le plus efficacement possible tout au long de ce parcours. Elle proposera des outils qui permettront à chaque citoyen(ne) de renforcer son autonomie, de devenir acteur / actrice de sa vie et de son inclusion dans la société. Elle soutiendra toutes les initiatives publiques, associatives et citoyennes qui travaillent à améliorer le « vivre ensemble », la solidarité intergénérationnelle.

1. Nous voulons mettre en place au sein de l'administration une personne de référence « famille » chargée d'aiguiller vers les services compétents les habitant(e)s dans les domaines de la famille, de la petite enfance (crèche, enfants malades...), de l'enfance et de l'adolescence (enseignement, sports, loisirs, mouvements de jeunes...), de la santé (assuétudes...), du handicap et des aînés (associations, maintien à domicile, maladies mentales...)
2. Nous poursuivrons le projet d'extension de la crèche de Durnal de manière à porter sa capacité à 21 enfants
3. Nous voulons aussi mieux faire connaître et développer les possibilités de garde des enfants malades dans la commune (« Oursons enrhumés »).
4. Nous rechercherons et favoriserons la mise en place de toutes les solutions permettant à des personnes âgées et/ou en situation de handicap de rester plus longtemps dans leur domicile et ce grâce ou au travers :
 - a. Des nouvelles technologies,
 - b. Des solutions du type « Senior Focus » (« la boîte jaune »),
 - c. La création de logements « kangourous » (une personne âgée partage son habitation avec une personne plus jeune)
 - d. Des solutions de mobilité adaptées.
5. Nous développerons des synergies avec le CHU dans le cadre de la création d'une résidence-service et d'un centre de jour pour les personnes âgées.

6. Nous poursuivrons et intensifierons les formations et accompagnements nécessaires en matière de nouvelles technologies, au profit de tou(te)s en explorant aussi les possibilités de décentralisation dans les villages en fonction des besoins
7. Nous poursuivrons les actions entreprises par la Commune visant à entretenir du lien social chez les personnes âgées (club de 3X20, excursions, ...).
8. Nous ferons connaître et nous développerons les actions du CPAS et du Plan de cohésion sociale de la commune ; ensemble avec le CPAS, nous continuerons à investir dans des projets de développement communautaire (ateliers, groupes de parole, lieux de rencontre tels que maison des citoyens, bar à soupe, magasin de 2de main, épicerie sociale...). Ces projets collectifs permettront à tous les citoyens d'ici et d'ailleurs (en ce compris les demandeurs d'asile des centres Croix Rouge) de renforcer leurs liens sociaux, leur solidarité, leur information sur des services compétents. Nous soutiendrons plus spécifiquement encore les projets du CPAS et du PCS visant à créer un éco-système vertueux dans le domaine alimentaire (potager partagé, promotion des circuits courts, cuisine collective, cours de cuisine, restaurant social, synergie avec les cantines scolaires, etc.)
9. Ensemble avec les associations de défense des personnes en situation de handicap, nous envisagerons la création d'un conseil consultatif communal ad hoc ; dans le même esprit, nous soutiendrons les projets d'activités sportives pour la personne en situation d'handicap, en particulier celles que personnes valides et moins valides peuvent vivre ensemble.

Une commune qui mise sur la jeunesse, l'éducation et l'enseignement

Notre commune a la chance de disposer d'un réseau étoffé d'écoles maternelles et primaires mais aussi d'un Conseil communal des Enfants, d'une Maison des Jeunes et de plusieurs mouvements de jeunesse... Ce sont nos réservoirs d'avenir. Il importe que le pouvoir communal y soit très attentif.

Notre première responsabilité est de garantir la pérennité des écoles de village en veillant à la qualité de leurs infrastructures et de l'enseignement qui y est dispensé. Les décrets récents comme le Pacte pour un enseignement d'excellence et son plan de pilotage obligatoire, le décret inclusion et les accommodements raisonnables, le travail collaboratif représentent de fameux défis pour les équipes pédagogiques. Le Pouvoir Organisateur communal soutiendra le travail des équipes pédagogiques (groupes de travail, pratiques collaboratives, mises en réseau, soutien aux projets pédagogiques...).

Enfin, la commune proposera aussi des services qui permettent aux parents de concilier vie professionnelle et vie familiale et, plus largement, elle veillera à soutenir et à encourager les divers acteurs actifs dans le domaine de la jeunesse.

1. Nous établirons un plan d'infrastructures scolaires (planification des rénovations, extensions, constructions...) en fonction de l'état actuel des bâtiments, des améliorations possibles des PEB scolaires, de l'offre scolaire globale existante, des développements immobiliers prévisibles, de l'évolution démographique... Dans ce contexte, nous porterons une attention plus particulière aux implantations de Yvoir, Mont, Dorinne et Spontin

2. Nous veillerons à ce que les équipes pédagogiques disposent des moyens nécessaires à l'exercice de leurs missions (photocopieuses, supports numériques et formation au numérique, ...).
3. Nous étudierons l'investissement dans l'achat d'un car communal afin de faciliter les activités scolaires et extra-scolaires dans nos écoles
4. Nous créerons une équipe de pilotage avec les directeurs/trices d'écoles, la responsable administrative et le référent pédagogique du PO pour gérer notre enseignement communal. Le pacte d'excellence et ses plans de pilotage, le décret pour une école inclusive et leurs aménagements raisonnables ainsi que différents autres textes légaux nécessitent une réflexion collective pour permettre l'adaptation de nos méthodes pédagogiques et de notre organisation scolaire aux évolutions et défis de notre société.
5. Nous encouragerons les projets pédagogiques et pratiques innovantes, y compris dans le travail pédagogique des maîtres spéciaux.
6. Nous supporterons les initiatives proposées par les directions d'école en vue d'améliorer la sensibilité des enfants à d'autres langues (néerlandais/anglais) et à d'autres cultures.
7. Nous supporterons les initiatives des directions d'école en vue de créer au sein des écoles une atmosphère de respect et de bienveillance
8. La question de l'alimentation scolaire est très importante : en concertation avec les équipes pédagogiques, nous mettrons tout en œuvre pour promouvoir une nourriture locale, saine et équilibrée dans les écoles et tendre vers le « zéro déchet » (en lien avec le PCS)
9. Nous souhaitons sensibiliser les enfants à une utilisation intelligente, raisonnée et critique des nouvelles technologies (par exemple au travers d'une approche intergénérationnelle) tout en leur offrant une aide en cas de dérapage et/ou de harcèlement
10. Nous analyserons la question de l'enseignement artistique dans la commune d'Yvoir et ce afin de définir une vraie politique dans ce domaine.
11. Nous souhaitons renforcer mais aussi repenser l'accueil extra-scolaire à Yvoir tout en l'organisant de manière plus efficace et plus économique ; cela passe par une clarification de l'organigramme, la formation des accueillantes et la mise à disposition du matériel adéquat... Nous étudierons aussi -avec les directions d'école, les parents, les aînés- la possibilité d'inclure dans l'ATL des initiatives d'aide aux devoirs.
12. Nous veillerons à dynamiser et à revoir l'offre des plaines de vacances et des activités du mercredi après-midi, notamment en développant des synergies avec des acteurs locaux (Maison des Jeunes, clubs de sport, MPMM, ...). Les activités et stages seront inclusifs et suffisamment diversifiés (culturels, sportifs, créatifs, mise en contact avec la nature, le patrimoine...) pour intéresser enfants et jeunes et tout en veillant également à l'intégration des enfants à besoins spécifiques.
13. Nous veillerons à ce que tous les mouvements de jeunesse de la commune soient traités de façon équitable, disposent d'aires de jeu naturelles de qualité et bénéficient de locaux répondant aux normes de sécurité et d'hygiène minimales ; cela vaut aussi pour le Patro de Godinne au profit de qui des locaux répondant aux besoins seront mis à disposition.
14. Nous voulons encourager et mieux soutenir les clubs sportifs qui ont une politique « jeunes » dynamique

15. Nous poursuivrons notre accompagnement « supportif » de la Maison des Jeunes d'Yvoir notamment par la présence d'au moins un mandataire communal au sein de du CA de l'ASBL; nous veillerons à ce que l'accent soit mis sur le travail d'animation de rue ainsi que sur la recherche de synergie et de coopération avec d'autres acteurs du territoire (école, mouvements de jeunesse, clubs sportifs, centre Croix-Rouge...)
16. Nous souhaitons développer au maximum les initiatives intergénérationnelles (exemple: atelier au sein des EPN « décoder l'actualité au travers et grâce à la technologie », ...)

Une commune au tissu sportif, culturel et associatif riche et diversifié

Les villages de notre commune comptent souvent plusieurs clubs sportifs et associations aux centres d'intérêt diversifiés : engagement citoyen, associations villageoises, sport, culture, nature, patrimoine Ce sont autant des lieux d'engagement que de cohésion sociale. De nombreux volontaires, bénévoles les portent. Nous avons malheureusement dû constater que plusieurs clubs de sports d'équipe sont en difficulté dans la commune, voire ont disparu ces dernières années (Volley, Football, Kayak). Par ailleurs, pour beaucoup d'associations, trouver un lieu adapté pour leurs activités reste difficile et/ou coûteux. Nous nous engageons donc à veiller à l'accompagnement de ces associations et clubs qui constituent le cœur même de nos villages.

1. Nous établirons d'urgence un plan d'infrastructure des installations mises à disposition des clubs sportifs, associations et comités de quartier (planification des rénovations, extensions, constructions...) en fonction d'un état des lieux et des besoins des différents acteurs locaux. D'ores et déjà, nous pouvons évoquer les projets suivants dont plusieurs ont déjà été initiés/étudiés et/ou qui doivent être finalisés au cours de la législature :
 - a. La maison rurale de Mont, pour laquelle un redimensionnement à la baisse devra peut-être être envisagé sans remettre en question pour autant les fondamentaux du projet (localisation, dimensionnement de la salle principale...)
 - b. L'aménagement de la plaine de sports de Godinne de manière i) à offrir des infrastructures couvertes et les installations annexes nécessaires au club de tennis et ii) à permettre la poursuite de l'utilisation du terrain de rugby
 - c. La réalisation d'une maison des associations -ou maison de village- pour le village de Godinne
 - d. Le recentrage de la pratique du football sur le site de Purnode en y réalisant les aménagements nécessaires
 - e. L'amélioration des infrastructures balle-pelote, notamment à Dorinne
 - f. L'aménagement d'aires de sport de rue à Durnal (projet en cours), Yvoir et Purnode
 - g. Création d'une petite plaine de jeux à Houx
2. Nous rechercherons et mettrons en place, notamment dans le domaine sportif, des synergies avec des opérateurs privés ou publics dans et à l'extérieur de la commune, au niveau d'un bassin de vie ; la poursuite et l'élargissement de la collaboration avec le Collège de Godinne constitue un exemple de telles synergies

3. Nous encouragerons les contacts entre les clubs sportifs et les écoles de l'entité (ATL, initiation sportive, ...)
4. Nous soutiendrons l'organisation de manifestations sportives à retentissement large (Grand prix, Challenge, ...) par les clubs locaux
5. Nous veillerons aussi à mettre à disposition des habitants des infrastructures sportives pour les pratiques individuelles (circuits permanents de trail, de VTT, appareils de fitness extérieurs en libre accès, ...)
6. En concertation avec les gestionnaires de salles communales et/ou de salles à usage public, nous voudrions établir une nouvelle base commune de tarifications et de conditions générales de location (notamment définissant le mode d'intervention de la commune en cas de gros travaux).
7. Nous accompagnerons et fournirons une aide matérielle ou conceptuelle à tous les clubs / associations de la commune afin de faciliter l'organisation d'événements sur le territoire communal (prêt de matériel, aide à l'installation des infrastructures temporaires, communication, mesures de sécurité, ...) ; nous veillerons cependant à ce que cette aide reste proportionnée aux besoins réels et ne provoque pas des perturbations majeures des autres services communaux
8. Nous créerons et animerons un véritable pôle culturel dans la commune avec l'aide d'un conseil de la culture que nous mettrons en place
9. Nous soutiendrons et susciterons toutes les initiatives culturelles tant celles émanant des acteurs publics (bibliothèques, musée, écoles...) que des acteurs privés (concerts, théâtre, ...) par
 - a. la communication,
 - b. le prêt de matériel,
 - c. le développement de synergies entre les acteurs (y compris le secteur du tourisme),
 - d. l'aide à la mise à disposition d'espaces d'accueil culturel dans tous les villages de l'entité

Une commune à l'identité forte, génératrice d'emplois locaux

L'emploi -salariné ou indépendant- tout comme le volontariat constituent des facteurs d'intégration sociale et -idéalement- de bien-être. Il convient de susciter et de soutenir les initiatives créatrices d'emploi de qualité ainsi que les offres de services à titre bénévole.

1. Nous mettrons en place une Agence de Développement Local (ADL) dont le rôle est d'accompagner les commerçants, les artisans, les agriculteurs, les entreprises, le secteur touristique (attractions, Horeca, hébergements, ...) ainsi que les employeurs en général à se développer et à offrir de meilleurs produits et services; à titre d'exemples, l'ADL peut
 - a. faciliter et accompagner l'accueil d'une douzaine de PME sur la future ZAE du Quesval
 - b. favoriser la mise en réseau des indépendants locaux,
 - c. faciliter les circuits courts locaux,
 - d. mettre sur pied des formations (marketing, langues...),
 - e. identifier les besoins en terme de commerces et de services par village, etc.
 - f. collaborer à un PCDR

2. Nous mettrons tout en œuvre pour favoriser la réhabilitation du site des Sources de Spontin et sa reconversion économique
3. Nous veillerons, dans le respect des règles de marché public, à consulter et à ne pas mettre hors-jeu les petites entreprises locales
4. Lors d'un chantier de travaux publics ayant un impact sur l'activité commerciale locale, nous suspendrons, durant les travaux, les taxes communales frappant SPECIFIQUEMENT ces activités
5. Nous soutiendrons les agriculteurs, éleveurs et horticulteurs locaux et, en particulier, nous faciliterons l'accès à la terre à celles/ceux qui souhaitent lancer une culture bio ou raisonnée et une distribution en circuits courts locaux
6. Nous soutiendrons toute initiative citoyenne ou commerciale visant à mettre en place un circuit court au niveau de la commune ; en particulier, nous étudierons la possibilité de soutenir cette forme de commercialisation au travers de la redynamisation du marché hebdomadaire à Yvoir et, idéalement, la création d'un marché hebdomadaire nouveau sur les villages du dessus
7. Nous souhaitons garantir la pérennité de l'activité « carrières » dans notre commune mais dans le respect d'un cadre strict, respectueux des riverains, et moyennant une amélioration de la sécurité sur les voiries traversant la commune ; ce cadre implique entre autres :
 - a. La clarification du périmètre autorisé d'extraction sur la zone du Blacet-Lairbois-Redeau-Fontenelle
 - b. Le gel de toute nouvelle extension des périmètres d'extraction sur le secteur Blacet-Lairbois-Redeau-Fontenelle
 - c. L'établissement d'une version consolidée actualisée des permis d'exploitation de carrières
 - d. La mise en place des contrôles visant à s'assurer du respect des conditions d'exploitation en cours et la poursuite résolue des infractions
 - e. La mise en fonction par les exploitants d'appareils de lavage du charroi permettant d'améliorer l'état des voiries du Redeau et du Blacet
 - f. Un suivi plus fréquent des conditions d'exploitation par les Comités d'Accompagnement des Carrières et leur dynamisation
 - g. L'adoption d'une Charte des Riverains
8. L'environnement constitue l'un des atouts importants d'une commune comme Yvoir en terme de qualité de vie de ses habitants et en terme d'attractivité touristique. Mais l'environnement est aussi au cœur des questions de bio-diversité et de climat. Pour toutes ces raisons,
 - a. Nous continuerons à sensibiliser un maximum d'habitants à la nécessité de promouvoir la bio-diversité dans notre commune (jardin « nature », haies indigènes, maintien de couloirs de bio-diversité, déchets verts, ...)
 - b. En matière de propreté publique, nous lutterons activement contre les dépôts sauvages, l'abandon de canettes et toutes les autres formes d'incivilité
 - c. Nous viserons le « zéro déchet » dans l'administration communale, les écoles et la commune en général.
 - d. Nous poursuivrons les efforts en matière d'égouttage de la commune mais aussi en terme de suivi des travaux INASEP dans ce domaine (cadastre des raccordements, sensibilisation et information des habitants, contrôle de la conformité des raccordements, ...)

- e. Plus spécifiquement, nous étudierons avec l'INASEP et lancerons un projet d'assainissement rural pour le village de Purnode dont la situation ne permet pas la couverture par l'une des stations d'épuration programmée à court / moyen terme sur la commune
 - f. Nous nous engagerons fermement dans l'opération POLLEC 3 avec la volonté de faire d'Yvoir une commune exemplaire dans le domaine des économies d'énergie et de la réduction des gaz à effet de serre ; en particulier, nous viserons à faire de tous les bâtiments communaux des exemples en la matière
 - g. Nous poursuivrons nos efforts en matière d'isolation des bâtiments (tant publics que privés) et d'économie d'énergie (dans le domaine du chauffage mais aussi en terme de mobilité)
 - h. Nous susciterons et soutiendrons toute initiative d'acteurs locaux visant à promouvoir un maraîchage bio local, en particulier en lien avec les écoles et/ou avec le PCS
 - i. Nous susciterons et soutiendrons toute initiative d'agriculteurs locaux en matière de culture bio et/ou de création de circuits courts
 - j. Nous serons attentifs à limiter au strict minimum l'artificialisation de terres agricoles
 - k. Nous poursuivrons le PCDN d'Yvoir en veillant à lui assurer une meilleure visibilité et à y associer plus de citoyens
 - l. Nous continuerons à soutenir toutes les initiatives d'économie circulaire sur la commune (comme les SEL, Repair Cafés, etc.)
9. Nous voulons faire du tourisme un facteur à la fois de développement économique et de développement humain; cela se réalisera notamment au travers d'actions telles que
- a. Création -sous la houlette de l'ADL dès que celle-ci sera mise en place- d'une plate-forme réunissant SI, Maison du Tourisme, Horeca, commerçants, opérateurs touristiques en vue du lancement d'actions coordonnées de promotion,
 - b. poursuite de l'étude de faisabilité du Parc Naturel régional du Bocq,
 - c. création de circuits pédestres, trails et VTT,
 - d. mise en valeur du patrimoine naturel et bâti et de la Meuse,
 - e. en particulier, aménagement des berges de Meuse -en ce compris la revitalisation du local kayak (projet PCDR et Province de Namur)
 - f. recherche de synergies avec les communes voisines via la Maison du Tourisme,
 - g. actions mariant culture, patrimoine, animations et tourisme,
 - h. création d'une base de données reprenant l'ensemble des informations patrimoniales communales (points d'intérêt naturels, architecturaux, historiques, paysagers, patrimoniaux...)
 - i. amélioration de la visibilité du Syndicat d'Initiative via notamment la création d'un point d'accueil « Tourisme » attractif et facile d'accès,
 - j. mise en place d'une signalétique touristique et patrimoniale attractive dans toute l'entité,
 - k. mise en valeur des produits locaux

Une commune qui « bouge malin »

Dans une commune semi-rurale comme Yvoir, se déplacer est vital pour aller à l'école, faire ses courses, aller travailler, aller faire du sport, aller chez le médecin, trouver un emploi... Les transports en commun sont malheureusement souvent trop rares. La voiture est donc devenue indispensable. Pourtant elle n'est pas nécessairement accessible à chacun, elle est parfois difficile à stationner, elle est à l'origine de près de la moitié de nos émissions de gaz à effet de serre et surtout, elle est la cause de nombreux engorgements comme par exemple le matin aux abords des écoles où la sécurité de nos enfants n'est alors plus toujours assurée. Améliorer la situation est nécessaire et, heureusement, possible. Nous sommes toutes et tous des piétons, il est donc primordial d'assurer des voies piétonnes sécurisées dans nos villages et entre les villages, de manière aussi à retrouver le plaisir de se déplacer autrement qu'en voiture.

1. Nous finaliserons la révision du Plan Communal de Mobilité en mettant l'accent sur la promotion de toutes les formes de mobilité active (douce) de manière à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et économiser l'énergie liées au transport particulier tout en facilitant le déplacement des citoyens en zone rurale ; le PCM abordera et développera plus spécifiquement les questions suivantes :
 - a. Intégration d'un plan de mobilité « Carrières » (modalités de transport, horaires, voiries utilisées...) avec focus plus spécifique sur Yvoir et Spontin (voir plus loin)
 - b. En particulier, le contournement du centre de Spontin restera une priorité absolue en terme d'aménagements de mobilité sur la commune
 - c. Élaboration d'un Plan de Mobilité Scolaire dans un maximum d'écoles de l'entité
 - d. Intégration du Plan de Transport d'Entreprise du CHU dans le PCM d'Yvoir
2. Nous voulons sécuriser la circulation des piétons dans un maximum d'endroits sur le territoire communal :
 - a. Pour les trottoirs existants :
 - i. Nous veillerons à leur accessibilité en poursuivant notamment les conducteurs en stationnement sauvage sur trottoirs mais aussi en veillant à l'entretien des haies en limite latérale de passage public
 - ii. Nous étudierons les possibilités d'élargissement des trottoirs trop étroits (Spontin, Durnal, Godinne, Yvoir)
 - b. Pour les zones sans trottoir :
 - i. Chaque fois que des travaux de voirie sont prévus, nous veillerons, dans la mesure du possible, à aménager un cheminement sécurisé pour les piétons (cela peut être aussi un accotement correctement stabilisé)
 - ii. Nous rechercherons également si des solutions alternatives peuvent être trouvées et éventuellement aménagées à moindres frais (sentier ancien aménageable)
3. En matière de sécurisation des cheminements « piétons » et/ou « en mode actif », plus spécifiquement, nous étudierons et mettrons tout en œuvre pour réaliser les projets suivants :

- a. Liaison sécurisée en mode actif entre la gare de Godinne et le Pont de Rouillon (y compris la bretelle d'accès vers le chemin des Meuniers et les accès vélos sur le pont de Rouillon)
 - b. Liaison sécurisée en mode actif entre Yvoir-centre et Bauche (projet ViciGal)
 - c. Nous étudierons la faisabilité d'une liaison sécurisée en mode actif entre Bauche et Spontin par la vallée du Bocq (repris dans le cadre du projet PCDR Parc Naturel Régional)
 - d. Nous lancerons l'étude d'un projet d'aménagement du « cœur de village » à Evrehailles (zone de rencontre, aménagement du Boulevard des Combattants)
 - e. Projet de sécurisation des accès au CHU de Mont depuis la N4 / A4 (dans le cadre des mesures compensatoires à l'abandon du projet dit N931) (Mont-Ivoy-Maillen)
 - f. Piste cyclable entre Godinne-gare et Yvoir-centre (via le SPW)
 - g. Sécurisation en mode actif de la sortie d'Yvoir vers Evrehailles dans le cadre des travaux d'épuration prévus depuis le Bocq jusqu'au futur lotissement du Chenoy
 - h. Quelques autres sites à prendre en considération :
 - i. Rue de Mont et Tienne de Mont à l'entrée de Mont
 - ii. Diverses rues de Durnal
 - iii. Nouveaux quartiers de Spontin et connexion vers Dorinne
4. Nous voulons mettre en valeur, à l'intérieur des villages et entre les pôles de vie, les liaisons sécurisées pour les « vélos, piétons, familles à pied et PMR » (signalisation, renommer les sentiers, etc.); ceci implique notamment un entretien régulier ainsi que la création ou la ré-ouverture de sentiers dans et entre les villages, leur mise en valeur ainsi que leur parfaite signalisation (qui commence par leur donner un nom...)
 5. Nous sensibiliserons les usagers au respect des limitations de vitesse (utilisation fréquente des 3 radars préventifs dont dispose la commune, sensibilisation par la police, ...) et nous mettrons en place au moins un nouveau boîtier radar fixe (à Godinne) et veillerons à leur utilisation fréquente
 6. Dans le cadre des Plans de Mobilité scolaires, nous mettrons en place aux abords de quelques écoles des auxiliaires de sécurité afin de diminuer les risques d'accident
 7. Nous veillerons à soutenir et à promouvoir toutes les initiatives en matière de covoiturage, de véhicule partagé, de mobilité à la demande (plate-forme intégrée au site web communal, création de stations de voitures partagées et de vélos en libre-service ainsi que de parkings vélos sécurisés, d'espaces d'embarquement pour le covoiturage, d'arrêts « reconnus » pour l'autostop, centrale Mobilisud, etc.)
 8. Nous voulons aborder la difficile question du parking dans le centre d'Yvoir dans le cadre d'une réflexion globale (soit dans le cadre d'un SDC global pour la commune, soit dans le cadre d'un SOL spécifique à Yvoir-centre); en tout état de cause, des mesures peuvent être prises à court terme :
 - a. Mise en place d'un plan de mobilité et de stationnement du personnel communal
 - b. Création et mise en fonction effective de Zones bleues.
 - c. Suppression des voitures ventouses.
 - d. Suppression du parking sur la place d'Yvoir
 - e. Amélioration et meilleure signalisation des parkings

Une commune qui oriente et qui maîtrise l'aménagement de son territoire

« Il n'est pas de bon vent pour celui qui ne sait où il veut aller... » Définir le type de villages et de quartiers que nous souhaitons demain et se donner les moyens de réaliser cet objectif est un travail indispensable que la commune doit réaliser avec tou(te)s ses habitant(e)s.

1. Nous souhaitons dès lors continuer à inscrire la commune d'Yvoir dans la dynamique du développement rural et nous préparerons donc la candidature d'Yvoir à un 2^e PCDR
2. Nous voulons aussi élaborer, avec tous les habitant(e)s, un « Schéma de Développement de la Commune » (SDC) de façon à préciser -pour le futur- le type d'habitat, la densité de logement, le type de mixité (logements, services, commerces, entreprises...) et bien d'autres caractéristiques encore que nous recherchons dans chaque village et dans chaque quartier ; le SDC veillera à préciser les zones privilégiées d'accueil du commerce et des entreprises.
3. Dans le cadre du SDC, nous établirons notamment un cadastre précis des réserves foncières communales (terrains à bâtir) mais aussi des friches susceptibles d'être mises à disposition d'habitant(e)s ou à des associations aux fins d'une production maraîchère locale
4. Nous souhaitons initier ou favoriser la création d'au moins un éco-quartier sur le territoire communal
5. Dans le cadre du SDC, nous prévoyons des zones vertes de loisir et de convivialité dans chaque village et quartier
6. A Yvoir, nous établirons un schéma d'orientation locale (SOL) pour l'ensemble du centre du village; ce SOL aura pour ambition d'établir un plan directeur pour le re-développement du village en abordant de nombreuses questions: reconversion des anciens ateliers communaux, reconversion des locaux de la police, maison communale (nouvelle ou réhabilitée), maison des citoyens, terrain de tennis, parc et plaine de jeux, parkings et stationnements, sécurisation des rues empruntées par les camions des carrières, terrain de football, viaduc de la ligne du Bocq, ViciGal, mise en valeur de la zone de confluence du Bocq, zone de loisir du Launois, nouvelle zone d'habitat du Chenoy, besoins en terme d'infrastructures scolaires, etc.
7. Nous poursuivrons la politique de construction de logements d'utilité publique avec « la Dinantaise » en privilégiant des nouvelles constructions « basse énergie » dans un contexte de mixité sociale
8. Dans le cadre de la participation de notre commune à POLLEC 3, nous sensibiliserons tou(te)s les habitant(e)s à la performance énergétique des bâtiments via
 - a. une campagne de sensibilisation et de communication locale
 - b. un rôle exemplaire de l'administration communale dans le domaine de la sobriété énergétique (gestion des espaces, performance, énergie renouvelable...)
 - c. la mise en place d'un service d'accompagnement « énergie » au niveau communal
 - d. la mise en place des mécanismes incitatifs à l'isolation des bâtiments privés (groupements d'achat, etc.)
 - e. l'étude des possibilités de valorisation / utilisation de l'énergie hydraulique sur le Bocq